TALLOIRES
LAC D'ANNECY
FRANCE

TALLOIRES-MONTMIN

ARR.POL n° 14-2018

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de TALLOIRES-MONTMIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-28 / L 2112-1 / L 2112-2 / L 2113-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire,

Vu le code de la route et notamment son livre IV,

Vu la demande présentée par M.GIBELLO, société « Entreprise G.R.T.P » en vue de réaliser des travaux de branchement d'eau potable sur la commune de Talloires-Montmin

Considérant que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de réglementer la circulation sur le secteur concerné :

ARRETE

Article 1 : Le mardi 20 février 2018 et le mercredi 21 février 2018, la circulation de tout véhicule empruntant le chemin des Granges à hauteur de la résidence de M.BALMONT Stéphane sera interdite afin de permettre à l'entreprise « G.R.T.P » d'effectuer des travaux de branchement d'eau potable.

Article 2 : La signalisation et le balisage seront mis en place par les services chargés des travaux.

Article 3: Mr le Brigadier de police municipale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Copie de cet arrêté sera transmis pour information :
- à Mr GIBELLO, entreprise « G.R.T.P »
- à Mr le Commandant de gendarmerie de FAVERGES,
- Monsieur le Procureur de la République et affiché en mairie

Fait à TALLOIRES-MONTMIN,
Le 06 février 2018

Jean FAVROT,
Maire.

MAIRIE
74290 - TALLOIRES - TÉL. 04 50 66 76 54 - FAX 04 50 60 77 73
E-mail : commune@talloires.fr